



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

auxiliaires de vie scolaire

Question écrite n° 91637

Texte de la question

M. Philippe Plisson appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des accompagnants des élèves en situation de handicap. La réflexion sur la professionnalisation des accompagnants a donné lieu à la création du métier d'AESH en juin 2014. Même si la possibilité d'obtenir un CDI après six ans de CDD est une avancée non négligeable, ce statut est loin d'être à la hauteur des attentes des agents, des équipes éducatives, des élèves et de leur famille. En effet, à ce jour, plus de la moitié de ces personnels sous mission handicap exerce ses fonctions sous un CUI, ce qui ne peut constituer une réponse satisfaisante à une mission aussi exigeante. Le projet de loi de finances prévoit une augmentation de 10 000 contrats aidés sur cette mission, alors que le nombre de CDD serait abondé de 350 équivalents temps plein seulement, le nombre d'assistants handicap en CUI dépassant donc largement celui des personnels sous contrat de droit public. En cette période de vote du PLF 2016, il lui demande donc comment elle entend répondre aux préoccupations des AESH dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Plisson](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91637

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2015](#), page 9821

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)